

PERCEMENTS et ORDONNANCEMENT de FAÇADE

Fiche conseil n° 4.2

Intervention sur le bâti ancien – Typologie bâtie



Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne - Rhône-Alpes

UDAP

UDAP 07

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Pays de Savoie
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon



Façades de bourg ordonnancées
(Vernoux en Vivarais)

La composition d'une façade est due en grande partie au rythme créé par les ouvertures.

En effet leur dimension, leur emplacement, leur alignement et leur nombre génèrent ce qui est nommé l'ordonnement de la façade. Celui-ci est constitué du rapport entre les pleins et les vides.



Vocabulaire

LA POSITION DANS LE BÂTIMENT :

Cas des façades de bourg :

Les ouvertures sur les façades de centre-bourg sont interdépendante de la voie. En effet les bâtiments ont une implantation souvent en mitoyenneté, ne permettant des percements que sur les façades sur rue et sur l'arrière du bâtiment (cour, cœur d'îlot).

L'orientation, le climat et l'ensoleillement n'ont pas d'impact sur leur position.

Cas des bâtiments isolés :

Dans le cas de bâtiments isolés, la position des ouvertures est fortement liée à l'orientation et au climat.

Ainsi la façade sud plus ouverte que la façade Nord, afin de capter un maximum d'ensoleillement et de se protéger du vent froid venant du Nord, appelé « Burle » dans le secteur de la Montagne ou « Mistral » dans la vallée du Rhône.

Les bâtiments à usage agricole sont peu ouverts. Seul un portail permettait de rentrer les charrettes, le plus souvent positionné en pignon et des « fenestrous » permettaient l'aération du bâtiment.



Façades de bourg mitoyennes
Orientées par la rue
(St Agrève)



Façades Nord et Est d'une maison isolée sans
ouvertures
(Le Béage)



Façades Sud et Ouest d'une maison isolée sans
ouvertures
(Le Béage)



Typologie

LES DIMENSIONS ET LES FORMES :

Les ouvertures sont de manière générale rectangulaire, plus haute que large. Il est important de respecter le ratio de « hauteur = 1,5 à 1,7 X la largeur ».

On note de manière anecdotique la présence d'ouverture circulaire.

On en trouve notamment au niveau des granges ou des ouvertures de grenier.

La largeur était interdépendante des matériaux utilisés pour les linteaux. Si les pierres locales ne permettaient pas de réaliser une grande ouverture les linteaux étaient réalisés en bois ou un arc était construit.

Selon leurs orientations, la taille pouvait également évoluer : les fenêtres au Nord étaient plus petites que celles orientées au Sud.

Le climat est important dans le dimensionnement des ouvertures. Plus le climat est rude et plus les ouvertures sont petites (Cf. secteur de la Montagne). A l'inverse, la réduction de la taille des ouvertures permet de se protéger de la chaleur (Cf. secteur de la Cévenne méridionale).

Enfin l'usage avait une grande importance. Les ouvertures des commerces ou celles permettant de faire entrer les charrettes étaient plus larges et plus hautes.

Les « fenestrous » étaient, quant à eux, présents seulement pour aérer le bâtiment.

Les arcades des terrasses couvertes permettaient de se protéger du soleil en été tout en créant de large ouverture pour ne pas limiter l'apport solaire en hiver.

LEUR POSITION ET LEUR ALIGNEMENT :



Façade aux ouvertures décroissantes (Jaujac)



Façade aux ouvertures décroissantes (Satillieu)

Les ouvertures sont disposées par ordre décroissant en partant du soubassement vers le couronnement.

Sauf dans certain cas où l'usage nécessitait une ouverture plus large. C'est le cas des fenières qui étaient au dernier niveau des habitations de village (secteur du Haut-Vivarais et des hautes Cévennes) où un système de poulie était installé en façade, au-dessus du portillon, afin de permettre de monter les ballots de foin jusqu'aux combles.



Façade avec fenièr
Avec aménagement de
combles (Thueyts)



Façade avec fenièr
(Désaignes)



Fenièr avec système
de poulie
(Désaignes)

Les ouvertures présentent un double alignement en façade : vertical et horizontal.

L'alignement horizontal est lié au niveau des étages, alors que l'alignement vertical est lié au descentes de charges. En effet, le fait de créer des ouvertures les unes sous les autres permet de soulager le poids soutenu par les linteaux.



Ouverture cintrée
(Naves)



Devanture en arc
(Gras)



Ouverture en cintrée
(St Thomé)



Meneau d'angle
(Naves)



« Fenestrou » de grange
(St Agrève)



Ouverture circulaire
(Saint-Apollinaire-de-Rias)



Ouverture terrasse
(Payzac – Le Barsac)



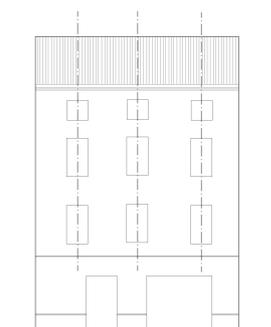
Porte en rez-de-chaussée
(Jaujac)



Portail rez-de-chaussée
(Alba la Romaine)



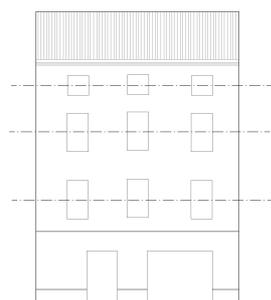
Façade ordonnancée
(Payzac – Le Mazert)



Alignement vertical



Façade ordonnancée
(Sablères)



Alignement horizontal

Cas des façades de bourg :

Dans le cas d'une façade de bourg, l'alignement des ouvertures est souvent très marqué aussi bien verticalement qu'horizontalement, mais dans certains cas les percements peuvent ne pas respecter d'ordonnement.

Le rez-de-chaussée est souvent traité de manière différente car il est souvent occupé par un commerce ou il est percé d'un portail de plus grande dimension pour faire passer une charrette.

Se reporter aux fiches : n° 7.1 Devantures commerciales



Cas d'une façade ordonnancée
(Vernoux en Vivarais)



Cas d'une façade non ordonnancée
(Désaignes)

Cas des bâtiments isolés :

Dans le cas de bâti isolé, l'alignement peut être respecté ou non.

Les ouvertures sont souvent de dimensions très différentes et leur positionnement verticalement et horizontalement peut paraître anarchique.



Cas d'une façade non ordonnancée
(St Symphorien-de-Mahun)



Cas d'une façade ordonnancée
(Mazan l'Abbaye)



Se questionner :

- A quelle typologie appartient le bâtiment ?
- Les ouvertures existantes sont-elles alignées verticalement et horizontalement ?
- Quelles proportions et quelle forme ont les ouvertures existantes ?
- Quel équilibre existe-t-il entre les pleins et les vides ?



Mise en œuvre

A l'occasion de travaux de rénovation et donc de réorganisation spatiale intérieure, il est parfois nécessaire de faire évoluer les ouvertures (création, bouchement, modification).

La volonté d'augmenter la surface vitrée afin d'améliorer l'ensoleillement présente de même un facteur de modification des ouvertures.

Dans le cas de changement de destination, tel que la transformation d'un commerce en logement ou l'utilisation d'une grange en logement, les modifications sont également importantes en façade.

Dans le cas de création ou de modification d'une ouverture :

Elle doit s'inscrire dans la façade existante tant au niveau de l'ordonnement et que des proportions.

Elle doit être centrée sur les alignements verticaux et horizontaux ou non en fonction de la typologie. Dans le cas d'une façade de bourg il sera primordial de s'inscrire dans l'alignement existant alors que pour la transformation d'une grange en habitation, il sera plus intéressant de conserver un caractère plus aléatoire.

Elle doit respecter l'ordre croissant des ouvertures ainsi que leur ratio de proportion (hauteur/largeur).

Le traitement de l'encadrement devra être identique à celui des autres percements.

Se reporter à la fiche : n° 4.1 Éléments de modénature et décors



Impact fort dans le paysage des ouvertures grand format

Dans le cas de bouchement d'une ouverture :

Il est nécessaire de conserver la trace de l'ouverture en façade, soit par un panneau de bois posé en tableau, soit par un volet s'ouvrant par l'extérieur et masquant une obturation maçonnée.

Les bouchements maçonnés sont à proscrire.



Façade avec bouchements
maçonnés (réalité) A PROSCRIRE



Façade avec bouchement par
panneaux bois (simulation)





Rappel réglementaire

La modification de l'aspect initial extérieur d'une construction requière une demande d'urbanisme. Toute intervention sur l'enveloppe bâti a un impact sur le paysage. Afin de conserver un cadre de vie harmonieux pour tous, il est important de concilier l'intérêt particulier et l'intérêt général.

La création/modification d'une ouverture modifie l'aspect extérieur, une déclaration préalable doit être déposée en mairie avant toute intervention.

Il est important de consulter le PLU et/ou le SPR de votre commune afin que votre projet soit réglementaire

En effet, les règlements peuvent imposer des pentes de toit, un nombre de pan, un sens de faîtage, des coloris ou matériaux de couverture...



Se reporter
aux fiches

> n°5.1 à 5.3

Les menuiseries

> n°4.1 *Modénature et décors*

> n°7.1 *Devanture commerciale*



Adresses utiles

Cadastre en ligne :

<https://cadastre.gouv.fr>

Télécharger les formulaires de demande d'urbanisme :

<https://service-public.fr>

Information sur les documents d'urbanisme de votre commune :

Consultez le site de la Mairie de votre commune

Géoportail de l'urbanisme :

<https://geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour en savoir plus :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07)

<https://caue07.fr>